



La Savoie,  
Terre de solidarités et de partage

### Sommaire

- La MDPH à votre service	1
- Dossier – Le POLYHANDICAP	2 et 5
- Fiche Technique sur... Le Financement des AIDES TECHNIQUES, AMENAGEMENT DU LOGEMENT ou d'un VEHICULE	3
- Fiche Technique sur... Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC)	4
- Rencontre avec... Martine POMMARAT, Présidente de l'Association Enfance-Espérance	5
- Flash sur... L'Observatoire	6

A l'occasion de la **semaine pour l'accessibilité**, la MDPH et le Conseil National du Handicap (CNH) ont tenu **les Etats Généraux du Handicap** au centre des congrès « Le Manège » à Chambéry le 7 octobre dernier.

Ouverte par Rémi THUAU, préfet, et Hervé GAYMARD, président du Conseil Général aux côtés de Monique PELLETIER, ancien ministre et présidente du CNH, cette manifestation a traité avec l'appui d'experts nationaux, de personnalités locales, les témoignages de professionnels et de personnes touchées par le handicap de :

- L'annonce du handicap
- L'accessibilité à la Cité (logement, transport, commerce)
- L'enrichissement mutuel par la différence en milieu scolaire et en établissement pour personnes âgées


Cette action de sensibilisation de la Société Civile constitue le point de départ d'actions concrètes initiées par les acteurs privés, publics quel que soit leur domaine d'intervention.

Ce fut également l'occasion pour l'UNAPEI de présenter le nouveau pictogramme S3A concernant le handicap mental –qui vient s'ajouter à ceux du handicap physique et des 2 handicaps sensoriels- ainsi que les actions de communication et de formation corrélatifs.

La mobilisation de tous autour du Handicap et auprès des personnes handicapées doit cependant rester une priorité et un engagement de tous les instants pour que la Cité soit réellement un lieu de vie et de différences.

**Rozenn HARS**  
Présidente de la CDA

## La MDPH à votre service

- ❖ **Des questions sur les mesures de protection juridique et leur évolution en 2009**, l'avenir de votre enfant, vos droits ? la MDPH organise avec un conseiller de l'UDAF une **permanence gratuite** tous les **3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 11h à la MDPH à Chambéry**
- ❖ **Vous pouvez nous aider à améliorer le service rendu** en remplissant de manière anonyme le **questionnaire mis à votre disposition par la MDPH** ou **par la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) sur le site web créé à cet effet <http://enquetempdh.sodifrance.fr>
- ❖ Vous êtes **victime ou témoin de maltraitance ?** composez le **39 77 numéro national unique** pour un traitement local des situations - **lundi au vendredi 9 h à 19 h** au coût d'un appel local depuis un fixe
- ❖ **12<sup>ème</sup> Semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 17 au 22 novembre 2008** pour plus de précisions consulter [www.ladapt.net](http://www.ladapt.net) ou [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) ou pour les emplois publics [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr). La **MDPH met à votre disposition une borne interactive** en lien avec l'ANPE, l'AFPA et l'AGEFIPH.
- ❖ **Pictogramme « S3A » Accueil, Accompagnement, Accessibilité** : ce nouveau pictogramme signale les lieux et services formés, accessibles aux personnes atteintes d'un handicap intellectuel ou mental.  
**Pour tous renseignements, contacter l'UDAPEI de Savoie au 04 79 71 95 07** 
- ❖ **Actualités réglementaires :**
  - Décret 2008-988 du 18 septembre 2008 portant **revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)** et de ses compléments (Conférence Nationale du Handicap de juin 08 - objectif +25 % sur 5 ans).
  - Circulaire DGAS-2A du 15 octobre 2008 relative au renforcement des missions d'inspection et de contrôle au titre de la **lutte contre la maltraitance** des personnes âgées et des personnes handicapées.
  - Suites de la Conférence Nationale du Handicap : en cours (évaluation systématique de **l'employabilité des demandeurs d'AAH** ; «pacte pour l'emploi» entre **MDPH et service public pour l'emploi**) ; création de **50 000 places spécialisées** dont 30 000 d'ici 2012 (soins à domicile, ImPro, MAS) incluant 4 100 places pour enfants autistes et 3 700 pour personnes polyhandicapées ; **2 000 UPI d'ici 2010**.

## Qu'appelle-t-on POLYHANDICAP ?

« Handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations. » (référence Annexe XXIV ter – décret n°89-798 du 27 Octobre 1989 – CIH )

Sa prévalence est de 2 naissances pour 1000.

70 % des causes sont identifiables dont la majorité d'origine prénatale. Les personnes présentent **plusieurs** handicaps dont la cause et les conséquences sont très variables :

- déficience intellectuelle : trouble de mémorisation, lacune de raisonnement, absence ou rudiment de langage
- trouble moteur présent de manière quasiment constante et souvent évolutive
- épilepsie dans la presque moitié des cas
- trouble sensoriel (ouïe et vue essentiellement) s'accroissant avec l'âge
- trouble somatique respiratoire, pulmonaire, cutané, osseux, ostéo-articulaire
- difficulté nutritionnelle et digestive
- trouble de la communication pouvant parfois évoquer l'autisme.

## **Les ETABLISSEMENTS et SERVICES accueillant des personnes polyhandicapées**

### **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce** *Pour les enfants âgés de 0 à 6 ans*

➤ **CAMSP de CHAMBERY**  
BP 1125  
73011 CHAMBERY CEDEX  
Email : camsp.chambery@wanadoo.fr  
☎ : 04 79 69 13 48  
Fax : 04 79 62 53 46

➤ **CAMSP d'Albertville-Tarentaise**  
10 QUAI DES ALLOBROGES  
BP 184  
73276 ALBERTVILLE CEDEX  
Email : camsp.albertville-tarentaise@wanadoo.fr  
☎ : 04 79 37 74 34  
Fax : 04 79 32 73 51

### **Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)** *Pour les enfants âgés de 6 à 20 ans*

➤ **SESSAD rattaché à l'IME du Bourget (APEI Chambéry)**  
35 ROUTE DE BARBY  
73190 CHALLES-LES-EAUX  
Email : ime.challes@apeichambery.com  
☎ : 04 79 72 97 20  
Fax : 04 79 72 51 04

➤ **SESSAD rattaché à l'Accueil Savoyard**  
533 SQUARE DOCTEUR ZAMENHOF  
73000 CHAMBERY LE HAUT  
Email : michel.raselli@accueil-savoyard.org  
☎ : 04 79 33 62 62  
Fax : 04 79 75 03 61

### **Institut Médico-Educatif (IME)**

➤ **Les Mésanges (de 0 à 12 ans) (APEI Chambéry)**  
684 avenue Charles Albert  
73290 LA MOTTE SERVOLEX  
☎ : 04 79 25 42 82

### **Centre d'Education Motrice (CEM)**

➤ **Accueil Savoyard (de 12 à 20 ans)**  
261 Impasse de la Doria  
73230 ST ALBAN LEYSSE  
Email : as@accueil-savoyard.org  
☎ : 04 79 33 62 62  
Fax : 04 79 75 03 61

### **Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)** *Pour les adultes*

➤ **MAS de BASSENS**  
AVENUE DE BASSENS BP 653  
73006 CHAMBERY CEDEX  
Email : mas.bassens@wanadoo.fr  
☎ : 04 79 60 30 81  
Fax : 04 79 60 30 73

➤ **MAS Les Ancolies (APEI Albertville)**  
94 RUE CHEMIN VIEUX  
73460 SAINT-VITAL  
Email : mas.ancolies@papillons-blancs-73.org  
☎ : 04 79 38 55 00  
Fax : 04 79 31 47 66

**Toutes ces structures sont financées par l'assurance maladie.**

**NB : une décision préalable d'orientation doit être notifiée par la MDPH pour s'inscrire dans ces structures hormis les CAMSP**

## **Fiche technique sur ...**

### **Le Financement des AIDES TECHNIQUES, AMENAGEMENT DU LOGEMENT ou d'un VEHICULE dans le cadre d'une demande Prestation de Compensation.**

#### **Financement des AIDES TECHNIQUES, AMENAGEMENT DU LOGEMENT ou d'un VEHICULE dans le cadre d'une demande de Prestation de Compensation.**

Dans le cadre d'une demande de Prestation de compensation pour l'**Aménagement du Logement/déménagement** et/ou du **Véhicule/transports** et/ou le financement d'**Aides Techniques**,

➤ **L'ergothérapeute de la MDPH :**

● **se rend au domicile** de la personne pour évaluer précisément ses besoins au regard de son projet de vie, son lieu de vie, son environnement quotidien et sa pathologie ;  
En cas de pathologies spécifiques, il peut proposer à la direction de la MDPH le recours notamment à :

- la FIDEV (adultes) ou le CTRDV (enfants) pour la déficience visuelle
- l'Association Française contre les Myopathies (AFM) pour les maladies évolutives
- les centres de réadaptation fonctionnelle, le médecin de la Direction Interdépartementale des Anciens combattants
- des centres ressources, centre hospitalier spécialisé, etc...

● rédige un **compte-rendu** envoyé au demandeur, accompagné d'une documentation ainsi que les coordonnées de revendeurs permettant d'aider la personne à faire les essais puis son choix sur la base duquel la prestation de compensation sera définie

● vérifie l'**adéquation entre les devis et les aides techniques préconisées** et codifie l'aide selon le référentiel et la nomenclature en vigueur.

- Sur la base de la codification effectuée par la MDPH, la **Direction de la Vie Sociale détermine le montant attribuable** (selon barème en vigueur).
- La MDPH établit le **projet de plan d'aide** valorisé par la Direction de la Vie Sociale et l'adresse pour avis préalable au demandeur avant examen et **décision par la Commission des Droits et de l'Autonomie** compétente.
- Sur la base de la décision notifiée par la MDPH, la **Direction de la Vie Sociale** établit la **décision de versement** et effectue le **paiement** sur production d'une facture acquittée et après contrôle d'effectivité de la dépense.

*La MDPH de Savoie compte au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation 5 ergothérapeutes organisés par bassins de vie et en lien avec les Centres hospitaliers d'Aix-les-Bains, Albertville/Moùtiers et St Jean de Maurienne afin d'apporter une réponse de proximité.*

*Une documentaliste est chargée d'accompagner les personnes dans le choix du matériel et ses accessoires, de valider avec l'ergothérapeute les devis retenus puis de codifier l'ensemble conformément au référentiel applicable pour la détermination du montant attribuable au titre de la PCH.*

#### **Aménagement de logement**



**Siège pivotant baignoire**

#### **1 télé-agrandisseur**



#### **Fauteuil roulant verticalisateur**



## **Fiche technique sur ... Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC)**

Chaque MDPH gère un **Fonds Départemental de Compensation (FDC)** destiné à contribuer à la couverture des frais restant à la charge des personnes **éligibles à la prestation de compensation (PCH)** (Art.64 de la Loi 2005-102 du 11 février 2005).

Alimenté par l'Etat, le Département, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, **le total des aides est de 181 000 € pour la Savoie en 2008**. Objet d'un budget annexe et d'une comptabilité spécifique garantissant la non fongibilité avec les autres lignes d'exploitation de la MDPH ainsi qu'un **suivi et une gestion analytique transparents et distincts**, les aides individuelles financées par le FDC sont attribuées sur décision du directeur sous contrôle du comptable public. **La spécificité du FDC** alimenté de manière volontaire chaque année, en fait **la fragilité** dans un contexte où se redéfinissent les politiques et les priorités de chacun des contributeurs.

Défini par convention signée en juillet 2007, le fonds est géré par un **comité de gestion** composé des contributeurs directs (Etat, Département, CPAM, MSA) et « indirects » (Mutualité Française, AGEFIPH, CAL PACT, Région). Ce comité de gestion s'est doté d'un **règlement intérieur** précisant entre autres les critères et modalités d'attribution des aides individuelles avec **l'objectif de simplifier les circuits et raccourcir les délais** d'instruction par une mise en commun des informations et des financements.

Les principes directeurs du Fonds Départemental de Compensation de la MDPH 73 :

- **Décision préalable** notifiée par la MDPH au titre de **la PCH** que le droit soit versé ou non
- **Saisine du comité de gestion par la MDPH** sans intervention du bénéficiaire si les critères sont remplis
- **Décision du comité de gestion** prise le mois suivant la décision PCH si le dossier est complet
- **Les dépenses financées sont les aides ponctuelles de la PCH** (*aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule*) **à l'exclusion des aides humaines** ou à versement mensuel (par ex aides spécifiques)

DEVIS retenu et codifié par la MDPH au titre de la PCH

- sécurité sociale
- PCH attribuée sur décision MDPH
- autres aides (mutuelles + AGEFIPH + aides au logement + fonds sociaux...)
- participation de l'intéressé/plafonné à 10 % du revenu fiscal

**= Détermination de l'aide attribuable par le fonds**

- **Montant de l'aide** = PCH X 2 (exceptionnellement 3) dans la limite du reste à charge
- **Paiement** = sur factures – acomptes possibles pour les dépenses importantes

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	1 <sup>er</sup> semestre 2008
Nombre de dossiers instruits	34	54
Accords	19 (56 %)	34 (63 %)
<b>Total des aides accordées</b>	<b>34 644 €</b>	<b>44 437 €</b>
<b>Montant moyen de l'aide accordée</b>	<b>1 823 €</b>	<b>1 307 €</b>
% au titre de l'aménagement du logement	<b>70%</b>	<b>34%</b>

**Contact : Marie-Claude BLAIX, 04 79 75 39 69 – [marie-claude.blaix@mdph73.fr](mailto:marie-claude.blaix@mdph73.fr)**

## **Les associations représentant les personnes polyhandicapées et leurs familles**

**A.R.E.P. (Associations Régionale des enfants Polyhandicapés)**  
27 Avenue Jean Jaurès  
73000 CHAMBERY  
☎ : 06 72 07 47 32  
Email : [inf@arep-asso.fr](mailto:inf@arep-asso.fr)  
Site @ : [www.arep-asso.fr/arep-asso.com](http://www.arep-asso.fr/arep-asso.com)

**Enfance-Espérance**  
Maison des Associations  
67, rue Saint François de Sales  
73000 CHAMBERY  
☎ : 04 79 71 36 91  
Site @ : [www.enfance-esperance.com](http://www.enfance-esperance.com)

**Chantoiseau APEI M.A.S. de Bassens**  
Maison des Associations,  
67, rue Saint François de Sales  
73000 CHAMBERY  
06 84 67 72 37  
Email : [apeichantoiseau@aol.com](mailto:apeichantoiseau@aol.com)

### **Rencontre avec...**

#### **Martine POMMARAT, Présidente de l'Association ENFANCE-ESPERANCE**

Quel que soit son âge un enfant ou un adulte polyhandicapé est dépendant et vulnérable. D'une certaine façon on retrouve chez la personne polyhandicapée une dépendance assimilable à celle d'un jeune enfant dont il faut toujours **prendre soin** de jour comme de nuit pour l'accomplissement de chaque geste de la vie (toilette, alimentation, transferts...) mais aussi pour la réalisation de gestes techniques et spécifiques (soins, oxygénation....) requérant une vigilance de tous les instants.

Le polyhandicap impacte toute la cellule familiale. Il conduit à une réorganisation de la vie au quotidien et très souvent l'un des parents réduit ou renonce à son activité professionnelle. Le risque d'isolement, de repli sur soi des familles est important. Le temps, l'énergie pour les démarches extérieures, les échanges avec d'autres parents et la vie sociale manquent au quotidien. Les risques de rupture, d'abandon, voire de rejet ou de surprotection (« *il est tellement difficile de confier le bien-être de son enfant à d'autres qui ne sauront peut-être pas faire aussi bien par manque de temps ou de moyens*»), de négligence, de maltraitance active ou passive liés à l'isolement et à l'épuisement sont réels.

Martine POMMARAT, au nom de l'association, insiste alors sur :

- [La nécessité d'un accompagnement de qualité](#) : le bien-être physique et psychologique, les soins médicaux doivent être assurés de façon optimale dans le respect de la personne en recherchant son développement, ses rythmes de vie
- [La nécessité d'un dialogue confiant et d'une complémentarité « familles/professionnels »](#) : établissements, services, soignants, familles doivent échanger leurs savoirs faire, observations, techniques pour une meilleure qualité de l'accompagnement et des soins prodigués
- [La formation, la sensibilisation, l'adaptation de certains professionnels](#) : par exemple le service hospitalier qui reçoit pour une intervention précise est rarement à même d'assumer les autres actes « de soins » quotidiens nécessaires à la prise en charge globale ; la présence de la famille pour faire ou expliquer est alors indispensable
- [Le développement de réponses «souples» complémentaires](#) : pour mieux répondre aux besoins des aidants en tenant compte de l'environnement et du contexte familial, la collectivité doit promouvoir des réponses alternatives (séjours temporaire ou de jour, internat/externat...)
- [L'accroissement de l'offre de places pour « adultes » \(MAS\)](#) : la programmation des équipements doit intégrer les besoins spécifiques au polyhandicap (terrains accessibles) et les personnes sans solution ou avec une solution inadaptée. L'association connaît 5 adultes maintenus « en amendement CRETON » en IME
- [La nécessité d'un accompagnement des familles](#) : se faire aider au foyer, apprendre à exprimer ses propres besoins et oser demander de l'aide, trouver des relais, des lieux d'échange d'expérience et de paroles pour permettre l'émergence d'une vie familiale plus sereine.

*« Notre société connaît très mal ces personnes qui sortent peu compte-tenu de leur vulnérabilité, de l'importance et de la cadence des soins, de la complexité des déplacements, du manque d'accessibilité, de la rareté des loisirs adaptés et peut-être aussi parfois parce que le regard des autres est difficilement supportable. »*

### PARMI LES 8 MISSIONS DES MDPH : assurer le suivi des décisions individuelles

En créant les MDPH, le législateur a voulu non seulement faciliter l'accès à toutes les informations et à tous les droits quel que soit l'autorité ou l'organisme en charge de les financer ou de les mettre en œuvre mais également doter les politiques départementales d'un outil de suivi et d'observation des besoins individuels afin de mieux décliner les réponses.

C'est dans ce cadre, confirmé d'une part par les décrets d'application et le Schéma départemental « personnes handicapées 2006/2011 », d'autre part par la décision prise par la MDPH sur l'impulsion du Président du Conseil Général, que l'**Observatoire a été mis en place en 2007.**

#### Trois objectifs :

- ⇒ **suivre les décisions d'orientation** (soit environ 20 % des décisions annuelles) vers un service/établissement médico-social «jeunes» ou «adultes» ainsi que les mesures d'accompagnement (SESSAD, IME, CEM, ESAT, FAM, MAS, auxiliaire de vie scolaire, CLIS, UPI...).
- ⇒ **permettre aux établissements et services** de répondre à leurs obligations réglementaires sur la base d'un outil moderne, simple et automatisé respectant les préconisations CNIL, le développement durable et la mise à disposition d'information en « direct ».
- ⇒ **mettre en évidence les besoins et déficits en places** pour les enfants et les adultes par type de structure, ordre de priorité, déficience, âge, sexe, lieu de vie et origine géographique pour faire évoluer la programmation annexée au Schéma Départemental.

#### Fonctionnement :

Financé et conçu par la MDPH sur la base d'un outil apporté par la DDASS («SPHINX»), l'Observatoire est effectif depuis septembre 2007.

La base de données initiale a mobilisé 4 agents sur 3 mois pour définir les critères, concevoir l'outil, le tester puis codifier les dossiers, les saisir puis vérifier plus de 4 000 décisions prises sur les 4 dernières années à nouveau vérifiées et complétées par les établissements et services.

L'Observatoire mobilise tous les acteurs

- 1/ MDPH = mise à jour trimestrielle de la base de données des décisions prises en CDA
- 2/ Etablissements et services = mise à jour au «fil de l'eau» des admissions et sorties
- 3/ Décideurs : information régulière sur les caractéristiques des Etablissements et services et les projets de créations programmés

#### Premiers constats au 1<sup>er</sup> Septembre 2008 :

Au delà des chiffres, il ressort des premières extractions que les besoins se situent

- \* pour les « jeunes » : handicap mental (60%), sensoriel auditif (14%), physique (13%), psychique (7%), polyhandicap (4%) MAS FAM, foyer de vie et foyer d'hébergement,
- \* pour les « adultes » handicap mental (46%), handicap psychique (32%), polyhandicap (10%), handicap physique(7%), sensoriel auditif(2%)

#### Perspectives :

Retenu par la DRASS Rhône Alpes comme action innovante répondant aux besoins de programmation, l'Observatoire de la MDPH 73 a mis en évidence sa pertinence et son utilité même s'il reste encore des points à faire évoluer :

- sur le champ de l'insertion professionnelle
- sur le champ de certaines déficiences
- sur les décisions mises en œuvre par défaut
- sur un accès direct pour les établissements et services à leur propre liste d'attente

#### cadre réglementaire et décisionnel :

➤ **Décret 2007-159 du 6 Février 2007**

➤ **Décret 2007-965 du 15 Mai 2007**

➤ **Décret 2008 833 du 22 août 2008**

**Schéma Départemental** « personnes handicapées » pour 2006/2011

**Décision de la Commission Exécutive** des 24 mai 2007 et 21 décembre 2007.

#### RAPPEL :

L'accueil du public est assuré  
tous les jours ouvrables  
110 rue Ste Rose à CHAMBERY

Lundi Mardi 8 h 30 -12 h 00 / 13 h 30 -17 h 30

Mercredi 8 h 30 -12 h 00 **fermé l'après midi**

Jeudi Vendredi 8 h 30 -12 h 00 / 13 h 30 -17 h

Les dossiers peuvent être retirés en appelant le

04 79 75 39 60

[www.mdph73.fr](http://www.mdph73.fr)